

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes UES OTV

Conformément à la Loi Avenir du 5 septembre 2018 qui vise à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, l'UES OTV publie l'Index des trois sociétés qui la composent :

OTV
VWS Support
SOLYS
OTV International

Cet index est basé sur cinq critères, et permet de mesurer les efforts des sociétés françaises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2023	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	34	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	89		100
INDEX (sur 100 points)	89		100